



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2022 - 060
Séance du 8 juillet 2022

Adhésion au RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

L'adhésion au RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil et annexé à la présente délibération est approuvée.

Fait à Arras, le 8 juillet 2022

Le Président,
Pasquale MAMMONE



ADHESION AU RESEAU DES OBSERVATOIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Resosup est une association loi 1901 dont la vocation est de promouvoir les structures des établissements d'enseignement supérieur généralement organisées et institutionnalisées sous la forme d'observatoire, qui poursuivent des études et données chiffrées sur l'analyse de l'insertion professionnelle des diplômés, l'observation des parcours de formation, l'analyse des conditions d'études et de vie étudiante, l'évaluation des formations.

Resosup a pour but de développer et de faire connaître l'expertise de ces structures en favorisant les échanges entre les membres, organisant des actions de réflexion et d'information...

Le coût annuel de l'adhésion est de 200 euros.

Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur l'adhésion de l'université d'Artois à cette association.